

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°1 DU 10 SEPTEMBRE 2009

SAISON 2009/2010

Présents :

Claude GANGLOFF, Président de la CCS
Michel ATTIE, Jacques TARRACOR, Bernard THIVILLIER

Assistent :

Jean PERIOU (LNV), Philippe CHEVALET (DTN), Eric COLAS (Secrétaire Administratif)

Excusée :

Virginie MOINEAU

La commission accueille Philippe CHEVALET, le nouveau représentant de la DTN délégué par Jean-Marie SCHMITT, CTS de la ZT n°2 (Flandres, Basse-Normandie, Picardie, Haute-Normandie).

1. POINT DU PRESIDENT SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB DU 18 JUILLET A PARIS

Echange sur l'atmosphère régnant aux Assemblées Générales de Grenoble et de Paris.

Adoption de la plupart des propositions CCS, parfois avec des précisions supplémentaires ou des corrections, certaines ayant été refusées et d'autres non prises en compte.

2. GESTION DES COMPETITIONS

Forfait Général de l'AS CARNOUX (0139609) en 3FA (équipe non remplacée par information donnée le 25 Août).

Conformément à l'article 22J 5°) du RGEN, la CCS déclare l'équipe de l'AS CARNOUX forfait général.

Cette équipe est remise à la disposition de la Commission Régionale Sportive de la Ligue de Provence et ne pourra accéder en Nationale 3 féminine qu'à compter de la saison 2011/2012.

La CCS décide d'appliquer l'amende réglementaire prévue aux Amendes et Droits au club de l'AS CARNOUX à savoir 2 500 euros moins les 618 euros (1^{er} versement) déjà encaissé par la FFVB **soit 1882 euros**. La CCS restitue au club de l'AS CARNOUX les 2 chèques d'un montant de 1 236 et 1 237 euros correspondants au 2^{ème} et 3^{ème} versements prévus initialement pour 2009/2010.

Etat des engagements : un club, l'AS MONACO, n'est pas en règle à 10 jours de l'ouverture du championnat, malgré les relances. Ce club ne pourra obtenir ses licences et ne pourra participer au championnat s'il ne règle pas une amende pour forfait en Coupe de France senior sur 2008/2009. Les clubs qui n'ont fourni qu'un seul chèque d'engagement pour les championnats seniors, peu nombreux, sont invités à fournir les chèques manquants qui seront encaissés par la FFVB aux dates d'échéances prévues.

Date de rédaction : 30/09/2009
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°3 du 29/09/2009
Date de diffusion : 15/10/2009
Auteur : Claude GANGLOFF

Calendrier des championnats : discussion sur les demandes de 2 clubs de N1F (Quimper et Béziers) d'organiser différemment la phase finale d'accèsion en Ligue A et B féminine. Leur lettre concerne aussi la date de fin du championnat de N1F (fin Mars 2010).

Les règles d'accèsion en ligue A et B féminine ayant été adoptées à l'Assemblée Générale du 18 Juillet, il n'est plus possible de modifier cette phase finale, étant entendu que les remarques des deux clubs sont pour la plupart pertinentes. Il est probable que la dernière journée soit repoussée en Avril, compte tenu de la date prévue des finales de Coupe de France féminine et de Challenge de France féminin (samedi 27 Mars).

3. CHALLENGES DE FRANCE SENIORS FEDERALES ET COUPES DE FRANCE JEUNES 2009/2010

Challenges de France Seniors : le règlement a été validé par le Bureau Exécutif, adressé aux clubs fédéraux, aux Ligues Régionales et mis sur le site Internet de la FFVB.

Confirmation que les équipes CFC et les équipes réserves des PRO n'y ont pas accès.

Peu d'engagés encore à 10 jours de la date d'engagement.

Coupes de France Jeunes 2009/2010 : une quarantaine de Groupements Sportifs décomposées en environ 100 équipes jeunes engagées à ce jour.

4. CAHIER DES CHARGES DES FINALES FEDERALES SENIORS N1F (TOURNOI D'ACCESSION EN LIGUE A, N2 / LA REUNION, N3 / DOM - TOM ET JEUNES 2009/2010

Mise au point des cahiers des charges revus (cf. annexes), en particulier les documents concernant les rôles du Délégué Technique fédéral et du représentant fédéral, l'ajout d'une tenue officielle et d'une indemnité pour les Délégués Techniques Fédéraux, des précisions sur les indemnités d'arbitrage pour les catégories « benjamins » à « cadets » et une présentation plus chronologique du cahier des charges sportif.

Ces cahiers des charges seront soumis au Bureau Exécutif puis adressés aux clubs au plus tôt pour qu'ils puissent se positionner rapidement pour les prochaines finales des compétitions seniors et jeunes. La prochaine réunion de CCS pourra décider de leur attribution.

A ce jour, la CCS a reçu 3 candidatures à savoir :

- HAINAUT VB (Flandres) pour la finale de Nationale 1 Féminine
- RC STRASBOURG (Alsace) pour la finale des N3 Masculins / DOM-TOM
- AS SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU (Pays de la Loire) pour une finale de Coupe de France « Jeunes »

5. CALENDRIERS DES REUNIONS CCS 2009/2010

Vendredi 27 Novembre 2009, vendredi 5 Février (ou 29 Janvier) 2010, vendredi 26 Mars 2010 et fin Juin début Juillet 2010.

6. DIRECTIVES FEDERALES CONCERNANT LA GRIPPE A

En cas de déclaration de cas de GRIPPE A (virus H1N1), attestée par justificatif médical, la Commission Centrale Sportive, en liaison avec la Commission Centrale Médicale, étudiera au cas par cas les reports de matchs nationaux. Pour cela, il faudra qu'au moins 2 licenciés de l'équipe dans laquelle évolue le (la) joueur(se), quelque soit le poste habituel sur le terrain, soient atteints par la grippe A. Le club devra alors fournir à la CCS immédiatement les noms et prénoms, les numéros de licences des licenciés concernés. La Commission Centrale Sportive devra être prévenue

Date de rédaction : 30/09/2009

Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°3 du 29/09/2009

Date de diffusion : 15/10/2009

Auteur : Claude GANGLOFF

obligatoirement par les clubs, qui devront lui transmettre les attestations médicales et résultats des tests, par fax ou e-mail, pour contrôle par la CCS et la Commission Centrale Médicale.

Conformément au RGEN, "Tous les cas du domaine sportif non prévus par le présent RGEN, sont examinés en première instance par la Commission Centrale Sportive, après avis des commissions ou instances également concernées et transmis pour ratification au Comité Directeur Fédéral de la FFVB".

Les reports des rencontres nationales devront être évités autant que faire se peut, et seront donc examinés par la Commission Centrale Sportive avec la plus grande vigilance.

Tél.: CCS 01.58.42.22.41 (Eric COLAS) jusqu'au vendredi 17h00 ou 06.87.52.73.25 (Claude GANGLOFF)".

Le Secrétaire Général enverra un courriel aux clubs fédéraux leur rappelant les conditions à respecter définies par la CCS pour prémunir les équipes de toute contamination, et leur précisant les règles de report exceptionnel d'une rencontre pour cause de grippe A (virus H1N1). La Commission Médicale et la CCSR seront contactés avant l'envoi de ce courriel.

7. QUESTIONS DIVERSES

Réflexions à engager pour la prochaine Assemblée Générale :

- animation et mise en place d'un groupe de travail portant sur les compétitions « jeunes », autour des propositions émises lors des dernières Assemblée Générale et non retenues ou mises à l'étude,
- Réflexion sur la structure des championnats fédéraux seniors à l'issue de la saison 2011/2012, avec stabilisation d'ici là, pour réduire le nombre d'équipes en N3F (aller vers 6 poules de 12) et N3M (passer à 7 poules de 12), en lien avec le bilan à mi-saison des perspectives concrètes de mise en place de la ligue B féminine à 10 équipes (objectif 12) la saison prochaine, décision prise à la dernière Assemblée Générale sur proposition du groupe de travail LNV - FFVB.

En complément des articles 47 et 56 du Règlement Général des Epreuves Nationales et de la note "Ballons Officiels" situés sur le site Internet de la FFVB, la Commission Centrale Sportive tient à préciser que les ballons suivants sont également homologués pour la Nationale 2 et 3 féminine et masculine pour la saison sportive 2009/2010 :

MOLTEN IV58LC (couleur cuir) et MIKASA MVL 2001 (couleur cuir)
Un courriel d'information sera envoyé aux équipes concernées.

Le Président de la CCS
Claude GANGLOFF

Le Secrétaire de Séance
Jacques TARRACOR

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 30/09/2009
Date de diffusion : 15/10/2009
Auteur : Claude GANGLOFF

Adopté par le Bureau Exécutif N°3 du 29/09/2009